

Rompre un bon de commande avec acompte

Par vincent, le 29/08/2009 à 17:14

Bonjour,il y a 2ans, nous avons signé un bon de commande et donné un chèque d'acompte (au dos il a écrit " a encaisser après signature chez le notaire") chez un cuisiniste, a la base nous voulions juste un devis mais le vendeur nous a embobiné. A cette époque nous étions intéressé pour l'achat d'une maison, mais cela ne sait pas fait. Aujourd'hui il veut encaisser le chèque alors qu'il n'y a jamais de signature chez le notaire, et que le délai de livraison a expiré, a t'il le droit? Comment rompre le contrat?????????